

## Projets de parcs éoliens en mer. "Vos communes sont en première ligne" : une lettre ouverte pour alerter les maires de la Manche

**Environnement.** Valérie Michels, présidente des Sentinelles de Vauban, et Jean-Vincent Chanteau, secrétaire général de l'Union française des pêcheurs artisans, ont adressé une lettre ouverte aux maires du littoral manchois pour exprimer leur opposition aux projets de parcs éoliens en mer Centre Manche 1 et 2, vendredi 30 janvier.

Publié le 02/02/2026 à 14h18 - Par [Lauriane Lazare](#)



Valérie Michels, présidente des Sentinelles de Vauban, et Jean-Vincent Chanteau, secrétaire général de l'Union française des pêcheurs artisans, ont adressé aux maires du littoral une lettre ouverte pour demander l'opposition des communes aux projets de parcs éoliens en mer Centre Manche 1 et 2. - Illustration

### Envie d'afficher votre publicité ?

[Contactez-nous](#)

[Valérie Michels](#), présidente de l'association [Les Sentinelles de Vauban](#), et [Jean-Vincent Chanteau](#), secrétaire général de l'[Union française des pêcheurs artisans](#), ont adressé vendredi 30 janvier une lettre ouverte aux maires des communes du littoral manchois. Objectif : afficher leurs positions concernant les projets de parcs éoliens en

mer [Centre Manche 1](#) et 2, alors que les communes concernées sont sollicitées pour rendre un avis.

### **Ils demandent une suspension des procédures**

Dans ce courrier, les deux signataires rappellent que *"ces avis relèvent d'accords de principe"* et que *"les décisions finales, prises à l'échelon national sous bénédiction européenne, seront arrêtées par l'Etat sans tenir compte des spécificités régionales"*, citant notamment la pêche artisanale, les enjeux touristiques et patrimoniaux de la Manche. Valérie Michels et Jean-Vincent Chanteau demandent aux conseils municipaux concernés d'adopter une délibération exprimant leur opposition aux projets. Ils appellent également à la suspension de toute nouvelle procédure tant qu'une évaluation globale et indépendante des impacts cumulés de l'éolien en mer en Manche n'aura pas été réalisée.

### **Des garanties écrites sur la préservation de la pêche artisanale...**

Ils exigent des garanties écrites sur la préservation de la pêche artisanale, la protection de l'environnement marin et côtier ainsi que la prise en compte réelle de l'avis des communes. Parmi les arguments avancés, ils évoquent *"l'appropriation de près de 500km<sup>2</sup> de la zone économique exclusive et du domaine public maritime"*, en tenant compte des servitudes, zones de sécurité et raccordements. *"Il s'agit de secteurs de pêche traditionnels, essentiels pour la viabilité économique de nombreux navires artisans et pour la vitalité de vos ports"*, soulignent-ils.

### **Des impacts environnementaux**

Les deux auteurs alertent également sur des [impacts environnementaux](#) qu'ils jugent sous-estimés, notamment liés à l'ensouillage des câbles sur des dizaines de kilomètres en zones sédimentaires. Ces opérations pourraient entraîner *"la remise en suspension de volumes considérables de sédiments"*, avec des risques pour les espèces benthiques (fixés au sol) et les habitats marins. Ils mettent enfin en avant les nuisances sonores et vibratoires pour les mammifères marins et les poissons, estimant *"scientifiquement fragile"* l'argument des mises en service progressives avancé par les promoteurs. *"Vos communes sont en première ligne"*, concluent-ils. Ils rappellent que les impacts paysagers, environnementaux et socio-économiques seraient supportés localement, tandis que le produit de la taxe reviendrait principalement à l'Etat, [le parc](#) étant situé en zone économique exclusive. Selon eux, la pêche artisanale, le tourisme littoral, la qualité de vie et l'attractivité des territoires relèvent pleinement des responsabilités des élus locaux.